



Termes de références – Prestation de services

A.- Le Contexte

Le PNUD, avec l'appui étroit de différents bailleurs en particulier le Gouvernement du Canada, et en collaboration avec le gouvernement, renforce son approche de soutien aux efforts de développement d'Haïti en initiant une démarche visant à assurer la transition entre le relèvement immédiat et le développement durable. Le but de cette approche est d'appuyer Haïti dans une initiative de relèvement à long terme, de résilience aux chocs futurs et de développement durable, tout en répondant aux besoins immédiats dans les régions touchées par les catastrophes naturelles. Le projet de relèvement post-catastrophe issu de l'initiative mentionnée ci-dessus contribue au relèvement immédiat et durable des régions impactées par les catastrophes naturelles (en l'occurrence l'ouragan Matthew pour le cas de la Grande Anse) en mettant l'accent sur une approche intégrée de planification du développement.

En effet, le Programme des Nations Unies pour le Développement, en appui au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) à travers le projet de relèvement post-catastrophes a contribué au renforcement des capacités opérationnelles des administrations territoriales (Mairies) de la Grande Anse qui sont assez souvent désarmées et incapables de répondre aux besoins des citoyens et à fournir des services publics adéquats relevant de leur responsabilité. C'est dans ce contexte que le PNUD a procédé à la distribution d'un lot de matériels et équipements électriques notamment des panneaux solaires, des batteries et inverter au profit des douze (12) Mairies et trois (3) radios communautaires du département de la Grande Anse touchées par le passage de l'ouragan Matthew. Ce support permettra aux Mairies et les radios communautaires d'assurer une certaine autonomie en matière d'énergie électrique et offrir de meilleurs services aux populations locales.

Ainsi, le Projet Post Catastrophe, dans son souci de rendre opérationnels les matériels électriques livrés, dans le but d'encourager l'implication et la participation de la population locale dans le processus d'exécution des activités du projet, aimerait recruter au niveau de la Grande Anse, le service des techniciens ayant de bonnes connaissances et expériences en installation de panneaux

solaires, d'inverter et de batteries d'inverter. Ces techniciens auront à installer ces équipements dans les locaux des 12 Mairies et 3 radios communautaires de la Grande Anse.

B.- Objectif de la prestation

Procéder à l'installation de **60** panneaux solaires, **14** inverter et **167** batteries d'inverter dans les locaux des 12 Mairies et 3 radios communautaires bénéficiaires du projet dans les communes de la Grande Anse.

C.- Mandat du prestataire

Réaliser un état des lieux(**obligatoire**) afin de prendre connaissance des matériels et équipements à installer (**A voir le calendrier ci-annexé**) ; d'identifier avec l'appui des bénéficiaires les espaces convenables et les matériels accessoires nécessaires à fournir par le projet (câbles, grilles, attentes, support de sécurité, etc.). Le prestataire devra ensuite :

1. Soumettre un plan d'installation (incluant un calendrier avec les dates d'installation prévues pour chaque site) ;
2. Soumettre un devis estimatif par site, pour le ou les lots convoités, incluant l'offre financière et la durée de l'exécution des travaux (nombre de jours), à partir de la date de la réception et d'acceptation du bon de commande dûment signé. **A souligner que, le délai d'installation par site permis ne doit pas dépasser 3 jours ouvrables ;**
3. Installer et tester les dispositifs de matériels et équipements mis en place;**(Le prestataire doit avoir avec lui deux techniciens support pour l'aider à exécuter ce contrat, à sa charge).**
4. Procéder à la vérification et à la mise en service du système installé en s'assurant qu'il fonctionne bien et alimente parfaitement les bâtiments concernés ;
5. Fournir aux bénéficiaires toute assistance et informations relatives à la maintenance du système installé ;

D.- Compétences et aptitudes

- Compétences professionnelles certifiées dans le domaine de l'installation de matériels électriques (panneaux solaires, inverter, batteries d'inverter) ;
- Avoir au moins deux (2) ans d'expériences pratiques dans le montage de dispositif électrique incluant (panneaux solaires, inverter, batteries d'inverter) ;
- Certificats ou diplômes de compétences professionnelles ;
- Fournir au moins deux (2) références, institutions ou particuliers pour lesquels le prestataire a effectué des travaux similaires ou équivalents.

E- Conditions d'attribution

-Le marché sera attribué par lot, à un ou plusieurs prestataires de services

1- Lot 1 : Arrondissement de Jérémie

- Mairies de Jérémie, Moron, Chambellan, Bonbon, Abricots
- Radio Mackandal de Jérémie

2- Lot 2 : Arrondissement de l'Anse d'Hainault

- Mairies de l'Anse d'Hainault, Dame Marie, les Irois
- Radio Pipirit d'Anse d'Hainault

3- Lot 3 : Arrondissement de Corail

- Mairies de Corail, Pestel, Beaumont, Roseaux
- Radio Vwa Peyizan aux Abricots

F.- Supervision

Le prestataire est principalement tenu par l'obligation de résultats dans les délais requis. A souligner que ces travaux seront supervisés conjointement par un représentant du projet Post Catastrophe du PNUD, un membre de l'AMAGA et un représentant de la société civile organisée.

Des contrôles de qualité seront également effectués.

G.- Livrables

Livrables	Périodes	Paieiment
<ol style="list-style-type: none">1. Installation et mise en service de 60 panneaux solaires, 14 inverter et 167 batteries d'inverter dans 12 Mairies et 3 radios communautaires des communes de la Grande Anse ;2. Rapport des résultats (l'opérationnalité du système installé).	Suivant le calendrier soumis par le prestataire et accepté par le PNUD	<ul style="list-style-type: none">▪ 20% du montant (en Gourdes) après le constat du démarrage des travaux par le représentant du PNUD ;▪ 80% du montant (en Gourdes) à la fin des travaux, à la suite de la vérification et le rapport du représentant du projet, cosigné par les représentants de l'AMAGA, du membre de la société civile, des bénéficiaires validant le rapport des résultats du prestataire.

H.- Durée

Les travaux pour tous les sites doivent être achevés dans un délai ne dépassant 1 mois.

ANNEXE

Calendrier de visite des sites (6 jours ouvrables au total).

« Les intéressés seront accompagnés par des représentants du PNUD et des bénéficiaires (Représentants de Mairies et de Radios communautaires) ».

MAIRIES & RADIOS COMMUNAUTAIRES	CALENDRIER DE VISITE DES SITES
Arrondissement de Jérémie	
Jérémie : 4 fév. 2020 / 9h AM-10h AM	4 au 6 février 2020
Moron : 4 fév. 2020 / 10h30 AM-12h PM	
Chambellan : 28 janv. 2020 / 1h30 PM-3h PM	
Bonbon : 6 fev. 2020 / 2h PM-3h PM	
Abricots : 6 fev. 2020 / 9h-AM-12h PM	
Arrondissement d'Anse d'Hinault	
Anse d'Hainault : 7 fév. 2020 / 12h00 PM-1h00 PM	07 Février 2020
Dame Marie : 7 fév. 2020 / 10h30 AM-11h30 AM	
Les Irois : 7 fév. 2020 / 2h00 PM-3h00 PM	
Arrondissement de Corail	
Corail : 12 fév. 2020 / 11h00 AM-12h00 PM	11 au 12 Février 2020
Pestel : 12 fév. 2020 / 2h00 PM-3h00 PM	
Beaumont : 11 fév. 2020 / 1h00 PM-2h00 PM	
Roseaux : 11 fév. 2020 / 10h00 AM-11h00 AM	